



OBJET :

- **Présentation du pré-programme du pôle associatif Rostand**
- **Présentation du concept de conseil local de la vie associative**

Rappel :

La Ville de Chaumont a engagé une réflexion concernant le regroupement par pôles d'une partie des 400 associations chaumontaises au sein de certains bâtiments en vue :

- d'améliorer le confort d'utilisation,
- de permettre des synergies et le développement d'activités, des économies par mutualisation des moyens.

L'ancienne école Rostand constituera le site majeur.

PRÉSENTATION DU PRÉ-PROGRAMME : par Eric Lefauchaux et Jacqueline Lee, Arkepolis

La mission d'Arkepolis a pour objectif final de permettre la conduite d'un projet architectural de transformation de l'ancienne école Rostand en **une maison des associations**.

2 questionnaires ont été élaborés, un par la Ville de Chaumont, l'autre par ARKEPOLIS et envoyés aux associations. Ils ont permis d'évaluer un certain nombre de besoins.

91 associations ont été retenues pour l'évaluation du pré-programme général. Si les 91 associations étudiées devaient être regroupées sur un seul et même site, la surface totale nécessaire à construire ou à aménager serait de l'ordre de 6 500 m². La surface du pôle Rostand est de 3 683 m². 49 associations ont donc été retenues pour l'évaluation du pré-programme du pôle Rostand.

Pré-programme / Programme : c'est quoi ?

Le **pré-programme** est construit à partir du croisement des besoins des associations, des contraintes et des exigences du maître d'ouvrage, la Ville de Chaumont. Il préfigure le programme qui indiquera la répartition et l'agencement des différentes fonctions du futur équipement.

Le **programme** est le document sur lequel l'architecte s'appuiera pour organiser la phase opérationnelle.

Courant janvier 2011, le cabinet Arkepolis organisera des réunions thématiques avec les associations afin d'affiner le pré-programme qui débouchera sur le programme de la future maison des associations.

La maison des associations pourrait s'organiser comme suit :

- 1 accueil/espace de convivialité
- 1 centre de ressources pour les associations
- 1 bureau pour le service municipal gestionnaire
- plusieurs salles de réunion de 50, 25 et 15 places
- des bureaux occupés à temps plein par certaines associations ou à partager entre plusieurs associations
- 3 salles de danse
- 2 salles d'Arts plastiques
- 2 salles informatique
- 4 salles de musique
- 2 salles de théâtre
- 7 salles de loisirs
- 4 salles de formation
- 2 salles de documentation
- des locaux techniques



La construction d'une salle polyvalente pouvant accueillir 250 à 300 personnes debout ou 200 personnes assises est également en réflexion. Elle pourrait prendre place à l'arrière du bâtiment, sa réalisation est en cours d'étude budgétaire.



Contacts : Mission Politique de la ville

*Christelle PITOLLET
03 25 30 59 60*

*Stéphanie ANDREANI
03 25 30 60 22*

associations@ville-chaumont.fr

politique.ville@ville-chaumont.fr

Une mutualisation nécessaire

Un des principes qui guide le travail en cours est la capacité mais aussi la nécessité de mutualiser les équipements.

Devant un accroissement des demandes et à partir de l'analyse de l'occupation des locaux, la Ville souhaite réorganiser les mises à disposition de lieux dédiés à la pratique associative afin d'en optimiser et d'en rationaliser l'usage.

Qu'en est-il du stockage ?

La maison des associations n'a pas vocation à accueillir des volumes de stockage important. En revanche, suite à la sollicitation de plusieurs associations une réflexion est en cours pour la réalisation de boîtes aux Substances.

Calendrier prévisionnel

Validation du programme
janvier 2011

Choix de l'architecte
avril-mai 2011

Etudes de la maîtrise d'œuvre
mai 2011-mars 2012

Lancement des travaux
Février 2012

Livraison de la maison des associations
Février-Mars 2013

La construction d'une maison des associations s'accompagne d'une nouvelle organisation : Messieurs Busnel et Pineau nous ont proposé des outils à construire ensemble.

Le RNMA, c'est quoi ?

Monsieur Henri BUSNEL est délégué national du Réseau National des Maisons des Associations (RNMA). Réseau auquel la Ville de Chaumont a adhéré par délibération en date du 05 juin 2010.

Le RNMA se donne pour rôle le soutien au développement des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire. Il crée entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leur action.

Pour en savoir plus... www.maisonsdesassociations.fr

Les fonctions techniques d'une Maison Des Associations (MDA):

Dans leur mission de centres de ressources, les MDA réalisent 3 principales fonctions : héberger, outiller, accompagner. Leur but étant d'aider ou de faciliter la création ou le fonctionnement des associations locales.

Héberger

- Domiciliation sociale
- Boîtes aux lettres
- Mise à disposition de salles de réunion, de bureaux...

Outiller

- Prêt ou location de matériel
- Services mutualisés (reprographie, prêt de matériel, espace nouvelles technologies...)

Accompagner

- Conseil individuel
- Formations collectives
- Echanges de compétences

LE CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

C'est une instance qui vise à créer et développer les liens entre les acteurs du monde associatif. Il joue aussi le rôle de trait d'union entre les associations et la municipalité.

Elle est composée d'élus et de représentants des différents secteurs d'activités du monde associatif. Dans cette instance, de nombreux aspects peuvent être abordés et des travaux collectifs menés.

A titre d'exemple

- proposer, animer et coordonner des événements inter associatifs,
- émettre des propositions sur des conditions de mise à disposition de moyens matériels, de locaux de la part de la Ville,
- travailler sur des critères d'attribution de subventions,
- mettre en place de nouveaux outils de communication,
- mettre en place un réseau d'échange et de savoir en moyens matériels, connaissances, moyens humains...

Mais aussi :

- défendre l'intérêt général des associations, les aider à se structurer, à se développer,
- favoriser la réflexion collective sur le fait associatif (tables rondes, conférences, petit déj' des associations...).

Prochainement, la Ville de Chaumont organisera la constitution d'un conseil local de la vie associative. Elle va également mettre en place un service « Vie associative ».

L'exemple de Niort-Association

Monsieur André Pineau, président de Niort-Associations (560 associations) présente l'exemple de Niort et échange avec la salle.

Il explique que Niort-Associations a pour mission de fédérer l'ensemble des associations niortaises et est organisé en quatre Pôles (Culture, Diversité, Solidarité et Sports) qui échangent et travaillent sur des questions qui concernent toutes les associations. La maison des associations de Niort est associative et c'est Niort-Associations qui la dirige.

Pour en savoir plus www.niort-associations.fr